

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

5967 - Ses parents le déclarent adultérin, comment établir sa filiation légale ?

question

Mes parents croient que je suis un adultérin, quel est le nom que je dois porter et qui sont mes parents ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Abd Allah Ibn Djabrine et il nous a écrit ce qui suit : « Ce qui est exact c'est que l'enfant adultérin n'a commis aucun péché par rapport à l'acte de ses auteurs car il n'y est pour rien. Tout le péché repose sur ses parents. C'est pourquoi il lui est permis de s'affilier à son père qui l'a reconnu en attendant d'obtenir les documents officiels de nationalité. Il peut aussi s'affilier à sa mère qui l'a mis au monde car elle est sa asaba et il peut se réclamer de sa tribu et de son pays.

Il doit mener une bonne action et observer une droite conduite en se conformant à la religion musulmane. Ce qui s'est passé entre ses père et mère ne lui nuira pas. Quand son action ne peut pas faire avancer l'individu, sa naissance ne peut accélérer son progrès. Allah le sait mieux.